



Commune de

Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 443

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2024

DOSSIER

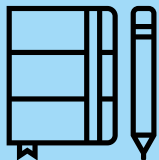
ELECTIONS 2024 DÉCOUVREZ TOUS LES RÉSULTATS

NATURE

LE MILAN ROYAL







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
DEJARDIN Kévin	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN	

Baelen

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN	
CORDIER Anaïs	0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT	
RÔMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT	



Retrouvez tous les résultats des élections communales 2024 aux pages 14 et 15



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Maurice FYON

Prochaine édition : **janvier – février 2025** distribué du **6 au 10 janvier 2025**

Date limite de remise des documents : 15 décembre 2024

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.

**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELEN****www.baelen.be****BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE****HORAIRE 087 76 01 10**

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de
message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Deliège) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

- **Le samedi 9 novembre et le lundi 11 novembre (Armistice)**
- **Le mercredi 25 et le jeudi 26 décembre (Noël)**
- **Le samedi 28 décembre, le mercredi 1^{er} et le jeudi 2 janvier (Nouvel An)**

**PLANNING PARUTIONS 2025 DU BULLETIN COMMUNAL**

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
jan/févr 2025	15-déc-24	du 13 au 17 janvier
mars/avril 2025	15-févr-25	du 3 au 7 mars
mai/juin 2025	15-avr-25	du 5 au 9 mai
juillet/août 2025	15-juin-25	du 30 juin au 4 juillet
sept/oct 2025	15-août-25	du 1 au 5 septembre
nov/déc 2025	15-oct-25	du 3 au 7 novembre

**ÉTAT-CIVIL****NAISSANCES**

Pellet Lyanna, chemin du Ruyff, 16C (14/08)
Éloïse Hirsch Pirenne, Nereth, 12F (05/09)
Yanet Tesfagergish Ande, route d'Eupen, 191/24 (17/09)
Iris Van Renterghem, rue du Thier, 28 (18/09)
Lee Frank, Mazarinen, 16/A (02/10)

DÉCÈS

Huberte Delsupexhe, vve de François Loncin, rue du Pensionnat, 7 (13/08)
Jean-Jacques Leblanc, rue du Pensionnat, 7 (18/08)
Heribert Kaulard, Honthem, 51 (20/08)
Gerhard Recker, époux de Rita Bodem, rue du Pensionnat, 7 (23/08)
Lucien Thissen, époux de Monique Meessen, Honthem, 21 (24/08)
Elmar Recker, rte d'Eupen, 119/1 (02/09)
Gaston Auguster, rue du Pensionnat, 7 (12/09)
Marie-José Debougnoux, vve de Georges Wintgens, Heggen, 25 (13/09)
Bernhardine Berghmans, vve d'Iwan Fabry, rue du Pensionnat, 7 (16/09)
Huguette Perry, vve de Robert Bauche, rte d'Eupen, 101/A (26/09)
Louis Schillings, époux de Maria Vronen, Meuschemen, 1 (08/10)
Colomba Beggio, vve de Egidio Dal Pont, rue du Pensionnat, 7 (13/10)

MARIAGE

Christophe Lausberg et **Mary Rausch**, rue Peter Hodiamont, 10 (31/08)
Didier Brandt et **Martine Leroy**, Nereth, 18/D (07/09)
Sébastien Corman et **Florence Pinckers**, Meuschemen, 34 (21/09)

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles
gratuitement à TOUS !

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes
vendredis du mois :**

- ✓ **Vendredi 15/11/2024 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 20/12/2024 de 10 à 11 heures**





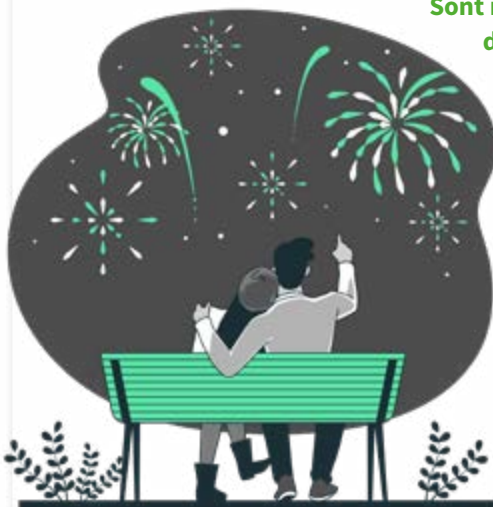
En soulignant l'immense travail de préparation, je remercie le L.A.C. de m'avoir donné la possibilité d'exposer mes toiles lors de la kermesse de Baelen et également la Commune de m'avoir accueilli dans leurs installations.

Merci aussi à A. Massenaux pour son aide.

Herbert Scholl

À PROPOS DES FEUX D'ARTIFICE...

Le Règlement Général de Police prévoit en son Art 130 (Titre 7 : DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE - Chapitre I : DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT) que :



Sont interdits sur la voie publique comme dans les propriétés privées, sauf autorisation écrite préalable du Bourgmestre et sans préjudice du permis d'environnement requis éventuellement :

- les tirs de pétards ou de tous matériaux pyrotechniques.

Ceci est évidemment valable pour les réveillons de Noël et Nouvel An.

OBJETS TROUVÉS

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale.

N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.



VOUS AIMEZ PARTICIPER À NOS ACTIVITÉS ! VOUS SOUHAITEZ ÊTRE TENUE INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ COMMUNALE ?

ALORS, INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER SANS TARDER !

RENDEZ-VOUS SUR WWW.BAELEN.BE POUR VOUS INSCRIRE

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN - BAELEN



Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |
Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen
Tél. : **087/76.01.28** **0477/92.21.40**
aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mardi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture :

Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21
B-4840 WELKENRAEDT
T 087/69 32 00 - F 087/69 32 00
E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi et mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00





RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

LE RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL AURA LIEU
LE 14 JANVIER 2025.

Nous vous prions de bien vouloir débarrasser votre sapin de toutes ses décorations, guirlandes, pot, etc. et de le déposer, de façon visible, la veille, après 18h, en bord de route (sans toutefois entraver la circulation).

!! ATTENTION : TOUT SAPIN NON REPRIS DEVRA ÊTRE ÉVACUÉ PAR VOS SOINS ET À VOS FRAIS.

Merci de votre collaboration



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À **BAELEN** ET À **MEMBACH**, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : CHAQUE SEMAINE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, UNE SEMAINE SUR DEUX POUR LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grêle, etc.), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 euros quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.





Projection du film « Tandem Local »

« Et si changer le monde commençait dans l'assiette ? »

Le groupe de travail « **Climat et Environnement** » de la CLDR « **4837 en actions** » vous invite cordialement à venir visionner le très beau film

« Tandem Local »,

Le jeudi 21 novembre à 20h00 dans la Salle du Conseil Communal (2e étage de la maison communale).

« Tandem Local » est un film documentaire conçu autour d'une longue balade à vélos électriques afin d'aller à la rencontre des héros de notre alimentation : producteurs locaux, coopératives, commerces équitables et initiatives citoyennes. La diffusion du film sera suivie d'un débat animé par l'un des protagonistes du film ainsi que par l'agent de la Fondation Rurale de Wallonie pour la commune de Baelen, M. Bertrand Lecloux.

Ce moment convivial sera l'occasion d'échanger autour de la thématique suivante : « Pourquoi est-il nécessaire de consommer local et comment est-ce possible aujourd'hui en Belgique » ?

L'entrée est gratuite, venez nombreux !

Au plaisir de partager ce chouette moment avec vous !





SOIRÉE DES MÉRITES SPORTIF, ASSOCIATIF ET CULTUREL À BAELEN !

LES LAURÉATS 2024 SONT CONNUS !

Le 28 septembre dernier, la commune a organisé la soirée des mérites sportif, culturel et associatif. Roger Meessen, échevin des Sports, a organisé une soirée festive et conviviale animée par quelques prestations des associations locales (la société royale « LES FANFARES », la société de Karaté « Shuhari Karaté Dojo Baelen, la Gymba de Baelen) et différents invités tels que : des gymnastes du Eupener Turnverein « Rhönradvorstellung » ainsi que Nora Volon, chanteuse qui a participé à « The Voice » en 2022.

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTS CANDIDATS : MÉRITE SPORTIF :

1

HENROTAY ALEXIS, 10 ANS, Vice-champion de Belgique : kata (catégorie 10-12 ans) en 2023. Il est affilié au club SENNOSEN (école de karaté de Limbourg).

2

HENROTAY LORIS, 12 ANS, Champion de Belgique : kata (catégorie 10-12 ans) et kata équipe en 2023. Il est affilié au club SENNOSEN (école de karaté de Limbourg).

3

L'ASSOCIATION JBM-VBC NOUS PROPOSE SON ÉQUIPE DAMES DE 1^{ÈRE} PROVINCIALES

L'équipe a participé au tour final de la Coupe de la Province de Liège. Elle termine également à la 2^{ème} place du championnat.

MÉRITE ASSOCIATIF :

1

LA PATRO SAINT-PAUL de Baelen-Membach organise de nombreuses activités pour les jeunes en plus de leur investissement pour leurs membres : soirée Halloween, chasse aux œufs, tournoi de pétanque.

MÉRITE CULTUREL :

1

SCHYNS CINDY,

Organiste de la chorale Royale St-Grégoire de Baelen depuis 25 ans et dirigeante de celle-ci depuis 1 an.

2

ANTOINE ALEXANDRE, 12 ANS,

Membre assidu de la société Royale « Les Fanfares de Baelen » et directeur depuis le 14 janvier 2012. Il a dirigé des mains de maître les concerts du 100^e anniversaire en 2019.

LES VOTES : SIX CANDIDATURES DONT 3 POUR LE SPORT :

Trois candidatures ont été rentrées pour le sport, une pour l'associatif et deux pour le secteur culturel.

Deux types de votes qui comptaient pour 50% chacun : les associations baelenoises et un jury composé de deux représentants de la minorité, du bourgmestre, de l'échevine de la Culture et de l'échevin des Sports »

LES HEUREUX LAURÉATS 2024

Le mérite associatif a été attribué au Patro Saint-Paul Baelen-Membach



Le mérite culturel est revenu à Antoine Alexandre



Le mérite sportif a été attribué à l'équipe Dames de 1^{ère} Provinciale du club JBM-VBC



Découvrez les beaux moments de cette soirée ! >>>>>





LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS

BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES.

NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.

- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



11 NOVEMBRE 2024 ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

LE COLLÈGE COMMUNAL VOUS INVITE À PARTICIPER NOMBREUX AUX MANIFESTATIONS QU'IL ORGANISE COMME SUIT :

RELAIS SACRÉ : LE DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2024

à 12h50 au monument de Baelen et à 13h10 sur la place Thomas Palm à Membach.



11 NOVEMBRE 2024
*** ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE ***

11 NOVEMBRE À MEMBACH

- > **8h45** : Accueil à l'ancienne maison communale (école) par les membres des Collège et Conseil communaux.
- > Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Membach seront associés à cette manifestation.
- > **9h00** : Liturgie de la parole en mémoire des Anciens Combattants en l'église Saint-Jean-Baptiste.
- > Après la célébration, dépôt de fleurs au monument place Thomas Palm ainsi qu'au cimetière de Membach.

11 NOVEMBRE À BAELEN

- > **11h00** : Accueil sur le parking à gauche de la maison communale par les membres des Collège et Conseil communaux.
- > Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Baelen seront associés à cette manifestation.
- > Départ en cortège pour le dépôt de fleurs aux monument et sépultures.
- > Réception à la cafétéria du Foyer culturel.

Cordiale bienvenue à tous.

Pour l'Administration communale,

Le Bourgmestre, M. Maurice FYON

La Présidente du CPAS, Mme Fanny CROSSET

**Les Echevins, Mme Audrey BECKERS,
MM. Arnaud SCHEEN et Roger MEESSEN**

La Directrice générale, Mme Christel PLOUMHANS

L'ODR (OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL) SUIT SON COURS

Chers citoyens, plusieurs mois se sont déjà écoulés depuis les premières réunions de consultation citoyennes dans vos villages. Depuis lors, les choses ont bougé et continuent de se dessiner. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR), qui, pour rappel, a été renouvelée en février 2024, s'est déjà réunie à plusieurs reprises afin de rassembler toutes les idées suggérées lors de ces réunions villageoises. Tri, ajout d'idées, recoupement, recherches, affûtage, ont été leurs mots d'ordre depuis lors. Le processus suit donc son cours.

Il est prévu que nous vous tenions informés prochainement de la liste de propositions de projets retenues. La forme que cette information prendra n'est pas encore arrêtée, raison pour laquelle nous vous donnerons plus de détails en temps voulu.

Nous profitons de ce message pour vous rappeler que nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres désireux de s'investir dans la Commission Locale. Vous pouvez retrouver toutes les infos concernant ses missions actuelles et futures en vous rendant sur ce site : <https://www.4837enactions.info/> ou via le QR-code suivant :



Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à l'une de nos réunions sans engagement, pour vous plonger au cœur des discussions et découvrir le processus de l'intérieur. Si cela vous plaît, vous pourrez ensuite nous remettre votre candidature pour faire partie des membres officiels.

N'hésitez plus !

Pour toute question, vous pouvez contacter Anne Bovy (agent-relais à l'administration communale) au 087/76 01 16 ou via secretariat@baelen.be, et/ou Rosine Bronlet (de la Fondation Rurale de Wallonie) au 080/29 11 27 ou via r.bronlet@frw.be.



NOUVELLE PRIME « TARIF SOCIAL » POUR LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE COLLECTIVES

- ✓ Si vous êtes propriétaire/gestionnaire d'un immeuble à appartements avec raccordement collectif,
- ✓ Si vous êtes locataire d'un appartement avec raccordement collectif,

Cette annonce peut vous intéresser !

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une nouvelle prime « tarif social » est entrée en vigueur. Elle concerne uniquement les personnes dépendant d'une « installation collective » raccordées **au gaz et à l'électricité**.

A QUI S'ADRESSE CETTE PRIME « TARIF SOCIAL » ?

Elle s'adresse aux personnes qui résident dans un immeuble à appartements avec un raccordement collectif.

Exemple type : un ménage, vivant dans un appartement, qui se chauffe via une chaudière collective au gaz, et dont le contrat d'énergie est au nom de l'association des copropriétaires.

A QUELLES CONDITIONS CES PERSONNES PEUVENT-ELLES EN BÉNÉFICIER ?

- ✓ Elles (ou un membre du ménage) bénéficient d'un revenu du CPAS, d'une garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou d'une allocation de personnes handicapées ;
- ✓ Elles ne disposent pas d'un contrat d'énergie à titre individuel ;
- ✓ Elles paient leur consommation réelle d'énergie (et non un forfait) ;
- ✓ Elles ne bénéficient pas déjà du tarif social classique (pas de cumul possible).

ATTENTION :

La prime tarif social n'est pas automatique. **Il faut introduire une demande pour en bénéficier.**

La demande ne devra pas être renouvelée : tant que les conditions sont remplies, les primes sont versées sur le compte bancaire des bénéficiaires chaque trimestre.

COMMENT FAIRE ?

1. Le propriétaire (ou gestionnaire) de l'immeuble a l'obligation d'enregistrer son installation collective sur la plateforme en ligne du SPF Economie. A la suite de cet enregistrement, le propriétaire (ou gestionnaire) de l'immeuble reçoit un code d'installation. Il transmet ce code à tous les résidents de l'immeuble.

2. Grâce à ce code d'installation, les résidents peuvent introduire leur demande de prime

- Via la plateforme en ligne (commune aux propriétaires/gestionnaires et aux résidents) :
Ou : bit.ly/instalcoll



- Par e-mail, en renvoyant le formulaire téléchargeable sur soc.ener.prm@economie.fgov.be

- Ou par courrier recommandé, en renvoyant le formulaire téléchargeable en ligne, ou disponible auprès de votre Tuteur énergie à l'adresse indiquée.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles auprès du SPF Economie sur le site internet (bit.ly/instalcoll), par téléphone (0800/120.33),

ou auprès de votre Tuteur Energie, Sébastien BERTRAND (sebastien.bertrand@plombieres.be).



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune. Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type

Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !



**VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !**



CLASSCONTACT CONNECTE L'ENFANT MALADE À SA CLASSE

CLASSCONTACT EST UNE ASBL ACTIVE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES. L'OBJECTIF EST D'AIDER LES ENFANTS MALADES DE LONGUE DURÉE DANS LEUR PARCOURS SCOLAIRE EN LES CONNECTANT À LEUR CLASSE.

L'ASBL EN QUELQUES MOTS

Depuis 2006, **ClassContact connecte des centaines d'enfants malades de longue durée à leur classe**. Cette initiative vise à garantir leur droit fondamental à l'éducation tout en préservant leur connexion sociale cruciale pour leur bien-être mental. Concrètement, ClassContact fournit gratuitement l'équipement informatique ainsi que les connexions Internet nécessaires, que ce soit à domicile ou à l'hôpital lorsque l'enfant est hospitalisé. Cette mise en place se fait également dans la salle de classe habituelle. Ainsi, les enfants ont la possibilité de participer en direct aux cours et de rester en contact avec leurs enseignants et leurs camarades, tout en respectant leur propre rythme et leurs besoins médicaux. En outre, une assistance technique est disponible en permanence pour résoudre tout problème technique et soutenir les équipes dans l'utilisation de ce système.

POUR QUI ?

ClassContact connecte les **enfants officiellement inscrits dans une école maternelle, primaire ou secondaire (général, technique et professionnel) en Fédération Wallonie-Bruxelles** (les enfants inscrits dans une école bruxelloise néerlandophone ou dans l'enseignement néerlandophone peuvent faire appel à Bednet vzw).

L'enfant malade doit avoir une **durée d'absence estimée de minimum 6 semaines** (continues ou non) sur l'année scolaire. La demande se fait dès que l'absence est connue, il ne faut pas attendre 6 semaines avant de faire appel à ClassContact.

Cette absence doit être justifiée par une raison médicale auprès de l'école. **Les raisons médicales permettant de faire appel à ClassContact sont diverses et variées**. Par maladie, l'ASBL comprend aussi bien les maladies physiques ou systémiques (cancers, sclérose en plaque, syndrome d'Ehlers-Danlos, opérations programmées, accidents, etc.) ainsi que les phobies scolaires, les maladies psychologiques, les handicaps ou encore les adolescentes enceintes. **Malgré cela, près de 90% des enfants malades connectés par ClassContact réussissent leur année scolaire.**

COMMENT INSCRIRE UN ENFANT ?

Toute personne intéressée par la scolarité et/ou le bien-être social d'un enfant malade de longue durée (parents, famille, école, hôpital, centre PMS, etc.) peut inscrire l'enfant auprès de **ClassContact via le formulaire en ligne présent sur le site internet www.classcontact.be** dans l'onglet « Inscrire un enfant ».

Pour toute information, contactez ClassContact par mail (contact@classcontact.be) ou par téléphone au 02/726.40.55

COMMENT SOUTENIR LES ENFANTS MALADES ?

Pour soutenir l'asbl, vous pouvez parler de ClassContact, faire un don, organiser une action caritative ... Vous trouverez plus d'idées sur le site internet www.classcontact.be dans l'onglet « Nous aider ».

Photo d'un enfant utilisant ClassContact pour suivre les cours durant son absence suite à un cancer et ne pas perdre le contact avec ses amis



Malgré sa maladie chronique, Rory se connecte régulièrement à sa classe grâce à ClassContact



**contact@classcontact.be
02/726.40.55
Service gratuit**



😊 **PLUS DE 140 ÉCOLES ONT RÉPONDU AU PROJET « ÉCOLE PLUS PROPRE » !**

Ce projet, mené par Be WaPP et Fost Plus en partenariat avec les intercommunales de gestion des déchets et Good Planet, a pour objectif d'améliorer la propreté, le tri et la prévention des déchets dans et aux abords de l'école.

👉👉👉 **L'ÉCOLE DE MEMBACH, SECTION PRIMAIRE, FAIT PARTIE DES 50 ÉTABLISSEMENTS QUI ONT ÉTÉ SÉLECTIONNNÉS POUR ENTAMER LE PROJET CETTE ANNÉE ! FÉLICITATION !**

La sélection a été réalisée de manière à représenter équitablement chaque réseau et chaque niveau d'enseignement selon la population scolaire et les dossiers introduits. La motivation des équipes a servi à départager les établissements retenus ! 🌱♻️



Audit label Cantine durable

CE MERCREDI 19 SEPTEMBRE AVAIT LIEU L'AUDIT POUR L'OBTENTION DU LABEL CANTINE DURABLE DANS NOS ÉCOLES!

Celui-ci s'est très bien passé et seules quelques remarques mineures doivent être levées.

C'est l'aboutissement d'un projet de longue haleine et une reconnaissance des efforts effectués. Ceci devrait aboutir sur l'obtention d'un premier radis 😊

- 🥕 + de produits locaux et bio
- 🥕 l'adaptation de nombreuses recettes pour les rendre encore plus saines
- 🥕 de nouvelles formations pour le personnel
- 🥕 une sensibilisation des élèves et des parents
- 🥕 des prix qui restent accessibles

C'est la santé de nos enfants qui est gagnante!

Un grand merci au personnel des cantines pour son engagement et sa motivation !



ELECTIONS COMMUNALES 2024

LES RÉSULTATS

VOUS ÉTIEZ 3.390 À ÊTRE APPELÉS À VOTER EN 2024, CONTRE 3.307 EN 2018.

3038 BULLETINS ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS LES URNES, SOIT UN TAUX DE PARTICIPATION DE 89.62%. PARMI CEUX-CI, ON A DÉNOMBRÉ 205 VOTES BLANCS ET NULS, SOIT 6,75%. UN CHIFFRE LÉGÈREMENT SUPÉRIEUR À 2018.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la future majorité n'est pas connue. La composition du collège, du conseil communal et du conseil du CPAS n'est pas encore établie, mais voici les résultats pour chaque liste, avec l'évolution par rapport à 2018 :

Liste	2024	2018	%2024	%2018	Sièges
Trait d'Union	1160	892	40,95%	31,88%	6 (+1)
ACBM	1016	1382	5,86%	49,39%	6 (-3)
Alternative	657	268	23,19%	9,58%	3 (+2)

Trait d'Union obtient **6 sièges**, soit 1 de plus qu'en 2018

ACBM obtient **6 sièges**, soit 3 de moins qu'en 2018.

Alternative obtient **3 sièges**, soit 2 de plus qu'en 2018

LE TOP 20 DES VOTES DE PRÉFÉRENCE :

NOM	PARTI	VOTES
SCHEEN Arnaud	ACBM	483
THÖNNISSEN Nathalie	Trait d'Union	479
SCHYNITS Denis-Chouf	Trait d'Union	331
NICOLL Jonathan - John	Trait d'Union	330
MASSENAUX Fabrice-Fabro	Alternative	321
CORMAN-HABETS Shanti	Trait d'Union	276
AREND Jean-Paul	Trait d'Union	270
COLLE Ghislain	Trait d'Union	264
MEYER Christiane	Trait d'Union	260
DEROME André	Trait d'Union	246
GERON Jocelyne	Trait d'Union	240
MEESSEN Roger	ACBM	240
SARTENAR Maxime	Trait d'Union	233
CROSSET Fanny	ACBM	221
GLINEUR Michel	Trait d'Union	206
FYON Alban	ACBM	179
BOURS Cindy	ACBM	178
DECKERS Maryline	Trait d'Union	177
RENTMEISTER Patricia	ACBM	172
TRIBELS David	ACBM	159

ET PLUS EN DÉTAIL, POUR CHAQUE LISTE :

1. TRAIT D'UNION

NR.	TITULAIRES	VOTES	%	CLASSEMENT TITULAIRES	CLASSEMENT SUPPLÉANTS
1	THÖNNISSEN Nathalie	479	12,75%	1	
2	NICOLL Jonathan - John	330	8,79%	3	
3	CORMAN-HABETS Shanti	276	7,35%	4	
4	SARTENAR Maxime	233	6,20%		4
5	MEYER Christiane	260	6,92%		1
6	GLINEUR Michel	206	5,48%		5
7	ALDENHOFF Geneviève	147	3,91%		8
8	SCHYNTS Denis - Chouf	331	8,81%	2	
9	HAASE Bianca	144	3,83%		9
10	PEIFFER Jean-Marie	153	4,07%		7
11	GERON Jocelyne	240	6,39%		3
12	COLLE Ghislain	264	7,03%	6	
13	DECKERS Maryline	177	4,71%		6
14	DEROME André	246	6,55%		2
15	AREND Jean-Paul	270	7,19%	5	

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Total des bulletins marqués en tête de liste : 301
Total des bulletins marqués en faveur d'un ou plusieurs candidats : 859
Chiffre électoral de la liste : 1160

2. ACBM

NR.	TITULAIRES	VOTES	%	CLASSEMENT TITULAIRES	CLASSEMENT SUPPLÉANTS
1	SCHEEN Arnaud	483	18,16%	1	
2	RENTMEISTER Patricia	172	6,47%	6	
3	MEESSEN Roger	240	9,02%	2	
4	CROSSET Fanny	221	8,31%	3	
5	TRIBELS David	158	5,94%		1
6	HERCOT Cathy	133	5%		5
7	FYON Alban	179	6,73%	4	
8	LECLERC Hélène	126	4,74%		7
9	ROMEDENNE Joseph	135	5,08%		4
10	SGHIR Soumaya	152	5,71%		3
11	PIRNAY Julien	129	4,85%		6
12	JOST-GODEFROID Mara	107	4,02%		8
13	HOCK Daniel	93	3,50%		9
14	BOURS Cindy	178	6.69%	5	
15	HAVET Jacky	154	5.79%		2

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Total des bulletins marqués en tête de liste : 301
Total des bulletins marqués en faveur d'un ou plusieurs candidats : 715
Chiffre électoral de la liste : 1.016

3. ALTERNATIVE

NR.	TITULAIRES	VOTES	%	CLASSEMENT TITULAIRES	CLASSEMENT SUPPLÉANTS
1	MASSENAUX Fabrice-Fabro	321	16,99%	1	
2	GROTECLAES Edith	139	7,36%		2
3	POLIS Nathan	147	7,78%	2	
4	SCHYNS Cindy	132	6,99%		3
5	PERICK Christian	127	6,72%		4
6	FLAMENT Ophélie	94	4,98%		8
7	MAGEREN Alain	91	4,82%		9
8	COLON Laetitia-Lily	78	4,13%		12
9	CHAPELLE Théo	103	5,45%		6
10	AREVALO GONZALES Sarah	80	4,24%		11
11	DEBOUGNOUX Pascal	88	4,66%		10
12	BECKER Brigitte	102	5,40%		7
13	CORMAN Serge	104	5,51%		5
14	MASSENAUX Nathalie	143	7,57%	3	
15	BRANDT Roger	140	7,41%		1

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Total des bulletins marqués en tête de liste : 171
Total des bulletins marqués en faveur d'un ou plusieurs candidats : 486
Chiffre électoral de la liste : 657

Source : Portail des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024



LE MILAN ROYAL

LE MILAN EST UN DES GRANDS RAPACES DIURNES DE NOS RÉGIONS. PLUS GRAND ENCORE QUE LA BUSE, IL PEUT ATTEINDRE UNE LONGUEUR DE 60 À 70 CM, UNE ENVERGURE DE 1,45 M À 1,70 M POUR UN POIDS ALLANT DE 800 GR À 1600 GR SUIVANT LE SEXE. ON PARLE ALORS DE DIMORPHISME SEXUEL CAR LA FEMELLE EST PLUS GRANDE ET PLUS LOURDE QUE LE MÂLE.

DESCRIPTION

On pourrait le confondre facilement avec son cousin, le milan noir, mais le milan royal présente une silhouette plus fine et allongée. La queue, plus longue que les ailes, est bien visible lorsque l'animal est posé contrairement au milan noir dont la queue ne dépasse pas la longueur des ailes. Les ailes sont de couleur chamois-roux et la queue rousse. L'iris de l'œil est de couleur jaune pâle presque blanc. Pour reconnaître un milan, qu'il soit royal ou noir par rapport à une buse, il suffit de regarder la grandeur et surtout l'échancrure de la queue alors que chez la buse la queue est arrondie.

HABITAT ET NOURRITURE

On le rencontre dans les espaces ouverts tels que les milieux agricoles, les prairies et les champs là où il pratique la recherche de sa nourriture. On le voit souvent planer, formant de grands cercles en profitant des courants d'airs chauds ascendants qui lui permettent de prendre de l'altitude sans même donner le moindre coup de battement d'ailes. Il survole ainsi les champs et les cultures afin de repérer d'éventuelles proies tuées par les moissonneuses et les faucheuses. Cela peut aller des rongeurs aux oiseaux en passant par les lièvres, lapins ou jeunes faons. On peut le qualifier de charognard car il survole également les bords de routes à la recherche d'animaux renversés par les voitures. Mais cela n'est pas sa seule méthode pour se nourrir. Il est aussi capable de chasser des proies vivantes qu'il repère depuis haut dans le ciel et il n'a plus qu'à fondre sur cette dernière, ne lui laissant aucune chance de survie.

À la belle saison, il vit en couple avec une femelle. Ils sont plus discrets car ils fréquentent plus les forêts pour y nicher à l'abri. Il occupe son territoire de nidification vers le début du mois d'avril. C'est alors que commence ses parades amoureuses. Il effectue des ronds dans le ciel suivi d'une descente en vrille tout en poussant des cris. Il effectue également des grands piqués vers la femelle, serres en avant, pour s'accrocher aux serres de la femelle en vol.

Généralement il construit plusieurs nids. Ceux-ci sont faits à plus de 10 mètres de haut dans des feuillus de préférence. Ils sont faits de branchage recouvert de laine, poils et autres matériaux plus doux. Un seul nid sera occupé au printemps. L'année suivante le choix se portera sur le même nid ou sur un des autres entretenus pendant l'année. Après accouplement, la femelle déposera 2 à 3 œufs blancs, tachetés de petits points roux. Ils seront couvés plus ou moins 30 jours. Les jeunes quitteront le nid après 40 jours. Ce n'est qu'à l'âge de 3 ans que les jeunes seront matures et pourront eux même se reproduire.



Lorsque la nidification est terminée, le milan royal retrouve ses congénères pour former parfois des groupes de plusieurs individus pour regagner des dortoirs communs.

En déclin dans une grande partie de l'Europe, il était même considéré dans certains pays dont la France, comme une espèce menacée d'où sa protection depuis 1976. Heureusement suite à ce déclin, des mesures de protection ont été mises en place et elles ont porté leurs fruits.

Par exemple, en Suède dans les années 70, il ne restait plus que 30 à 50 couples. Ce chiffre est assez vite remonté à 1800 en 2007. Chez nous, il est de plus en plus fréquent et considéré comme une espèce en bonne santé. Son expansion a commencé dans les années 90. Cela serait dû à notre environnement fait d'élevages bovins et nos bocages riches



en proies. En 2016, un recensement a été effectué par la LPO (ligue de protection des oiseaux) et Aves (Société d'étude ornithologique). Le but était de connaître les déplacements d'hivernage des effectifs. Pour y arriver plusieurs individus ont été capturés et équipés de balise GPS, ce qui a permis de savoir que les milans passent l'hiver en Espagne. On a même pu suivre de plus près deux milans baptisés « Tchanchès et Nanesse ». Tchanchès est parti de St Vith le 14/10/2016 et est arrivé dans le sud de l'Espagne le 20/10/2016. L'année suivante Nanesse est partie également de St Vith le 15/10/2017, elle est arrivée aussi dans le sud de l'Espagne le 20/10/2017. À côté de cela, un autre jeune milan baptisé « vagabond » est parti dans l'autre sens vers les Pays-Bas puis l'Allemagne, l'Autriche puis La Suisse avant de remonter vers l'Allemagne pour finalement repartir en ligne droite vers les Pyrénées et l'Espagne. Ce serait-il « trompé » de chemin ??? Depuis lors, plusieurs milans ont été équipés de balise GPS afin d'étudier leurs déplacements. Régulièrement, les milans quittent nos régions vers le mois d'octobre ou novembre mais en décembre 2018 on a dénombré 25 observations de milans dans nos régions dont 2 à Bilstain et 4 à Stembert. Serait-ce dû à nos hivers plus doux qui retiendraient les oiseaux plus longtemps ?

POURQUOI L'APPELLE-T-ON MILAN « ROYAL » ?

Pour la petite histoire, jusqu'au XVII^e siècle, le milan était présent dans les villes comme Paris et Londres. Le roi Louis XIII le chassait à l'aide de faucons gerfaut dans la plaine St Denis et il relâchait ses prises par la fenêtre depuis le Louvre après leur avoir coupé les deux rectrices centrales (plumes de la queue) comme marquage. Cette pratique a valu le nom de Royal car le vol du milan était réservé à l'équipage royal.

Avec une remontée du nombre de milans royaux et une espérance de vie de 25 ans, cela nous promet encore de faire de belles observations

Christian Desart | Guide Nature





LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



**LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE
LE 25 ET 26 DÉCEMBRE AINSI QUE
DU 30 DÉCEMBRE AU 5 JANVIER.**

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE



Vous pouvez y **échanger des graines** de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.

POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer quelques centimes d'amende de retard quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur sa page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

DATE	DÉTAILS
Tout le mois de novembre	« Lisez-vous le Belge ? » Durant le mois de novembre, nous présenterons une sélection des auteurs et livres belges présents dans notre bibliothèque. <i>Venez découvrir ces auteurs « de chez vous ».</i> 
14 novembre À partir de 18h30 De 14 à 99 ans Inscription souhaitée	Club de lecture Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coup de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, le club de lecture est fait pour vous. Activité gratuite, de 14 à 99 ans Informations et inscription : Par téléphone au 087/76.01.23 • Par mail à bibliotheque@baelen.be
23 novembre 10h à 12h Inscription obligatoire	« Heure du conte » Une fois par mois, Alicia propose une heure de conte pour les petites oreilles de 0 à 8 ans. Elle vous accueille avec plaisir le samedi 23 novembre pour vous emmener visiter des mondes incroyables. Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45 • Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45 Activité gratuite Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 • Par mail à bibliotheque@baelen.be Accompagnant obligatoire
Les vendredis 8,15,22 et 29 novembre De 15h à 17h À partir de 6 ans	Activité créative « lire, écrire dessiner » Oups, les bibliothécaires ont fait une bourde et ont perdu la fin de nombreuses histoires, et même de certaines phrases ! Viens les aider à terminer les récits tout en dessin ! Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00. À la bibliothèque de Baelen
Les vendredis 6, 13 et 20 décembre De 15h à 17h	Activité créative « Les fêtes du monde » Si Saint-Nicolas frappe à ta porte, saute sur le dos de son âne. Il t'emmènera faire le tour du monde et te montrera les fêtes du monde entier. Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00. À la bibliothèque de Baelen
14 décembre 10h à 12h Inscription obligatoire	« Heure du conte » Une fois par mois, Alicia propose une heure de conte pour les petites oreilles de 0 à 8 ans. Elle vous accueille avec plaisir le samedi 14 décembre pour vous emmener visiter des mondes incroyables. Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45 • Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45 Activité gratuite Inscription obligatoire à la bibliothèque : Par téléphone au 087/76.01.23 • Par mail à bibliotheque@baelen.be Accompagnant obligatoire

Rejoignez-nous pour l'amour de la lecture et pour donner vie
aux pages de livres

Club de lecture



**Prochaine réunion :
14 novembre 18h30**

À LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN

Inscrivez-vous : 087/76.01.23
bibliotheque@baelen.be



Lire, écrire, dessiner...

Les bibliothécaires ont
perdu la fin de nombreuses
histoires, même de certaines
phrases !
Viens les aider à terminer
les récits tout en dessin !



**Tous les vendredis de novembre
De 15h à 17h
A la bibliothèque de Baelen
Reste le temps que ta créativité le veut
Activité gratuite**




UN SAMEDI PAR MOIS VENEZ DÉCOUVRIR DE
NOUVELLES HISTOIRES



Samedi... j'peux pas, j'ai bibli !

10h à 10h45 pour les 0-3ans
11h-11h45 pour les 4-8ans

**SAMEDI 23 NOVEMBRE
SAMEDI 14 DÉCEMBRE**

Inscription obligatoire (places limitées)
par mail : bibliotheque@baelen.be
ou par téléphone 087/76.01.23

Activité gratuite



Les fêtes du monde entier

Viens découvrir les fêtes du
monde entier

**Tous les vendredis de décembre
de 15h à 17h
A la bibliothèque de Baelen
Reste le temps que ta créativité
le permet
Activité gratuite**






DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
09/11/2024	<i>Concert annuel de la Société Royale les Fanfares de Baelen</i>	Foyer Culturel	20h	(voir article)
10/11/2024	<i>Petit-déjeuner Oxfam</i>	Réfectoire de l'école de Baelen	dès 7h30	LAC (voir article)
11/11/2024	<i>Anniversaire de l'Armistice</i>	Baelen et Membach		voir article
14/11/2024	<i>Club lecture</i>	A la bibliothèque communale	dès 18h30	voir article
16/11/2024	<i>Route de la soif par la JBM</i>	Devant le Bailus	départ de 18h30 à 20h30	voir article
21/11/2024	<i>Tandem Local (film)</i>	Administration communale : salle du Conseil	20h00	GT Climat et CLDR (voir article)
23/11/2024	<i>Marché de Noël (Résidence CHC)</i>	Rue du Pensionnat	de 15h à 20h	voir article
24/11/2024	<i>Marché de Noël (Résidence CHC)</i>	Rue du Pensionnat	de 11h à 17h	voir article
24/11/2023	<i>Grand concert avec la chorale Parfum de Fête</i>	Foyer Culturel	16h	voir article
29/11/2024	<i>Afterwork de la JBM</i>	Au Bailus	dès 19h30	
01/12/2024	<i>le Grand Saint-Nicolas</i>	Foyer Culturel	de 14h à 16h	voir article
01/12//2024	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades (voir article)
14/12/2024	<i>Concert de fin d'année</i>	Eglise de Baelen	19h30	voir article - Chorale St.Grégoire
14/12/2024	<i>Apéro d'hiver de la JBM</i>	Espace des Rencontres	de 19h à 2h	voir article
14/12/2024	<i>Heure du conte</i>	A la bibliothèque communale	10h à 12h	voir article
20/21/22 décembre 2024	<i>Féerie de Noël chez les Sept Nains</i>	22, rte de Dolhain à Baelen	voir horaire	voir article
01/01/2025	<i>Choucroute à emporter</i>	Salle Saint Jean à Membach	de 11h à 13h	voir article - TT Daltons Membach
05/01/2025	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades (voir article)

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'EVENEMENT NECESSITANT UN CONTROLE ET/OU UNE REUNION DE SECURITE ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>

Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier.

En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.



SCAN ME

ST. NICOLAS

Cher(e)s ami(e)s,

Comme chaque année,
le Grand Saint-Nicolas sera présent afin de récompenser les enfants sages.

**Il vous donne rendez-vous le dimanche 1^{er} décembre 2024
de 14h à 16h à la Cafétéria du Foyer Culturel.**

Au programme : Grimages, bar, goûter

Les tickets pour les sachets seront en vente au prix de 5€ du 11/11 au 23/11 à la boulangerie Remacle, boulangerie Radermecker et à la boucherie Janssen-Carrier.

Nous espérons vous y voir nombreux !

Le Comité



Loisirs, Arts et Culture (le L.A.C.) vous convie à son

PETIT-DÉJEUNER ANNUEL

**LE DIMANCHE 10 NOVEMBRE DÈS 7 H 30
AU RÉFECTOIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE BAELEN,
RUE DE LA RÉGENCE 1**

Au profit des enfants hébergés au Hôme Saint-François à Baelen.

Au programme : produits **Oxfam** et produits locaux.

Ambiance sympa et familiale !

**PETIT - DÉJEUNER À VOLONTÉ au prix de 12 €
(6 € pour les enfants de moins de 12 ans).**

**Inscription souhaitée pour le 7 novembre auprès de
Nathalie Thönnissen – 0486/90.23.63 – naththonnissen@hotmail.com**





CONCERT DE FIN D'ANNEE DE LA ROYALE CHORALE ST GREGOIRE DE BAELEN

Les membres de la Royale Chorale St. Grégoire ont le plaisir
de vous inviter à leur traditionnel concert de fin
d'année qui aura lieu en l'église de Baelen

LE SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30

À l'affiche cette année :

LA ROYALE CHORALE ST. GRÉGOIRE DE BAELEN

et, notre invité ,

LE TROMPETTISTE PROFESSIONNEL JÉRÉMY DELMELLE

A l'issue du concert, dans la magie de Noël et des fêtes de fin d'année,
vin chaud et autres boissons à prix démocratiques seront proposés au fond de l'église.

Invitation cordiale à tous.

Entrée : 5 € (gratuit pour les - de 12 ans)

Aper d'hiver

LE SAMEDI 14 DÉCEMBRE
DE 19H À 20H



Où ?

Espace des
rencontres
À Baelen



Petite soif

Vin chaud (Amaretto)
Val Dieu de Noël

**J E M BAELEN
MEMBACH**
Jeunesse
since 2012



Société Royale les
Fanfares de Baelen

Concert annuel

Samedi 9/11 à 20 h

FOYER CULTUREL BAELEN

2ème partie :



All4Sax



Ouverture des portes à 19h30

Entrée gratuite

LA ROUTE DE LA SOIF

Baelen

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024

DÉPART DE 18H30 À 20H30 DEVANT LE BAILUS



Soirée de 21h à 2h

Inscriptions : 5€ p.p.

**J B M BAELEN
MEMBACH**
Jeunesse
since 2012



GRAND CONCERT

avec la chorale
Parfum de Fête



Direction Robert JAMAER



Photo : Alain Vanstraelen

Dimanche 24 novembre 16h.

Au profit des enfants du Home Saint-François de Baelen

Réservations obligatoires : 0495.49.32.30

Entrée 12 € (gratuite de 0 à 12 ans) - OUVERTURE des portes à 15h30

Salle du Foyer Culturel de Baelen

INVITATION CORDIALE À TOUS

MARCHÉ DE NOËL DE MEMBACH

entrée située rue Stendrich



SAMEDI 23 NOVEMBRE 15h > 20h
ET DIMANCHE 24 NOVEMBRE 11h > 17h

Visite du Père Noël ! Samedi, de 16h à 17h, et dimanche, de 14h à 15h

Mais aussi...

Hiboux et chouettes le samedi, de 15h à 18h, et le dimanche, de 13h à 16h
Jeux de société à tester, pour petits et grands • Grimages • Espace bar/restauration

En collaboration avec



Avec le soutien
du Commissariat
Général au Tourisme
de la Région Wallonne





Chers villageois,

**La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN
À MEMBACH vous rappelle que son café
est ouvert tous les dimanches matin
de 10 h à 13 h.**

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro
avant votre repas dominical.

N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier
dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates:

**LE 1^{ER} DÉCEMBRE, LE 5 JANVIER
ET LE 2 FÉVRIER**

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert: 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis: 087/76.33.89



TT Daltons Membach 1.368



Le 1^{er} Janvier 2025

**Le TT Daltons Membach
vous prépare sa traditionnelle choucroute**

Happy New Year
2025

2 Formules:

À emporter (entre 11h et 13h) à la salle Saint-Jean à Membach

Livraison* (entre 11h et 13h)

*Rayon de 20km

Tarifs
18€/Adulte
11€/Enfant

Offre spéciale

Une bouteille de
vin blanc offerte

A l'achat de
5 plats adultes
Ou
4 adultes+1 enfant

Réservation au plus tard le 23 décembre 2024

Paiement cash à l'enlèvement ou à la livraison
Ou par virement lors de la réservation sur le compte
BE15 9731 3831 1930 « Nom Prénom + nombre de repas »

Contacts:

Jean-Marie Beckers 0475/49.95.94

Mail: jm50.beckers@gmail.com

Jeannine Schmetz 0495/36.70.95

Mail: jeannine.schmetz@gmail.com

Didier Brandt 0497/15.42.20

Mail: didier_brandt@hotmail.com



KJ & CO JEUX CANINS ASBL

LE WEEK-END DES 31 AOÛT ET 1^{ER} SEPTEMBRE A VU SE DÉROULER SUCCESSIVEMENT LE « DOGGY DAY » LE SAMEDI ET LE « PUPPY DAY » LE DIMANCHE.

La météo très clémente de ces 2 jours a permis le bon déroulement de ces activités.

Le samedi, les amateurs, leur fidèle compagnon et la famille ont pu découvrir un très beau parcours dans les environs des entités. Ils ont rempli un questionnaire diversifié où la recherche et l'attention étaient de rigueur. Tous ont été conquis.

Après cette belle balade, hamburgers et crudités, tant attendus, étaient les bienvenus.

Le dimanche, divers ateliers sont proposés aux chiots. Leur curiosité et adresse aux obstacles-jeux ont montré tout leur talent. Les « Duos » furent enthousiasmés par ces activités ludiques.

Après autant de dépenses, tant physique que cérébrale, un repos pour les chiots et une collation pour les amateurs ont été bien mérités.

Une fois de plus, une totale réussite pour ces activités ludiques qui renforcent un lien fort entre amateur et son fidèle compagnon, en toute complaisance et sans contrainte. Vivement 2025 pour remettre « le couvert ».

Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith

(Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)





Féerie de Noël chez « Les Sept Nains » 22 Route de Dolhain, 4837 Baelen

Entrée libre

Présence de différents stands les 3 jours
(fleurs, bijoux, macramés, gourmandises, ...)

Vendredi **20/12/2024** :

- Nocturne de 18h à 22h00
- Apéritif dinatoire préparé par Émilie (20 €)

Samedi **21/12/2024** :

- De 11h à 18h00
- Petite restauration proposée par Émilie
- Présentation de tables de fête par Renée
- Atelier macramé avec Sabrina à 14h00
(25 € matériel compris)

Dimanche **22/12/2024**

- De 11h à 17h00
- Petite restauration proposée par Émilie
- Atelier floral à 13h00 avec Renée
(25 € matériel et fleurs compris)
- Atelier gourmand (à emporter) à 15h00

Les ateliers et l'apéritif dinatoire sont à réserver et payer
pour le 14-12-2024 sur le compte de « Les sept Nains »:
BE68 0015 2026 5034

Organisation : « Les Sept Nains Baelen – Membach »
Infos : Renée Corman, 087-76 45 67 ou 0472-96 65 46
Mail : lesseptnainsbaelenmembach@gmail.com
FB : Les Sept Nains Baelen-Membach



Design by freepik

ASBL

CHIENSHEUREUX.BE

Centre d'Instruction
Membach

OBEISSANCE - SOCIABILITE - ECOLE DES CHIOTS - DEFENSE
PREPARATION AUX TESTS ET BREVETS - RECHERCHE EN DECOMBRES

www.chiensheureux.be 0475 42.12.16




UN ÉTÉ TRÈS CHARGÉ, REMPLI DE BON MOMENT !

En plus de nos activités « habituelles » qui ne sont pas arrêtées durant cette période de congé (Ecole du chiot - Obéissance + LudoSport - TCS + brevet - Défense du maître - Recherche et détection - les entraînements au lac), nous avons continué notre entraînement dans les transports en commun et nous réaliserons bientôt un voyage en train.

Nos membres apprécient le confort et la beauté de nos installations, en plus de l'entretien et des réparations que nous effectuons en permanence. Une fois par an, nous nous investissons tous ensemble, lors d'un week-end dans la joie et la bonne humeur, pour réaliser un travail plus en profondeur. Cette année, une fois de plus, le travail réalisé fut énorme.

Une balade, avec nos chiens, dans notre magnifique forêt a été organisée. Au retour, un barbecue « champion du monde », était prévu. Encore un beau moment festif ! Tout ce que nous organisons, tout ce que nous faisons, vous dirige vers une vie harmonieuse avec votre chien. Tout faire en compagnie de son chien.

Notre école du chiot, vous accueille en permanence toute l'année, c'est un moment si important pour la relation que vous mettez en place avec votre chien.

Pour les habitants de Baelen et de Membach, c'est gratuit, votre commune prend cela à sa charge.

Pour les chiens adultes, nous stoppons les nouvelles inscriptions pour 2024, sauf cas spécifiques. Nous ne voulons pas de classes surpeuplées, ce que nous demandons comme concentration à nos membres n'est pas compatible avec « le plus possible de participants ».

Contactez-nous.

Fred Meurisse

📞 0475/421216

📧 Fred Meurisse

✉ Fred.chiensheureux.be@gmail.com



